

# Conseil Municipal n°10

Séance du 2 Novembre 2021 à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,  
Date de convocation : 29/10/2021

Personnes présentes : 13/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Isabelle BRUNEL-Julien DELHEUR- Sandrine MARECHET

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés : Hervé DUQUESNE (procuration Sylvie Dallery) Valérie GUILLAUME (procuration Elisabeth LAFANECHERE).

## APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte-rendu.

Pas de remarque sur le dernier compte rendu.

Approuvé à 13 voix sur 13 voix

### 1- DROIT DE PREHEMPTION URBAIN

M. le Maire rappelle :

Le conseil de la réception d'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien est soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçu en mairie. Ce dossier concerne les parcelles suivantes :

- Le bien situé 50 chemin de la salle des fêtes

Références cadastrales :

Section C 320 50 Chemin de la salle des fêtes 00ha 17 a 00 ca

- Le bien est situé 1 rue de la croix verte

Références cadastrales :

Section A 587 du Bourg 00ha 05a 10 ca

Section A 2352 1 rue de la croix verte 00ha 02a 24 ca

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de ces propriétés soumises au DPU.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, à 13 voix sur 13 renonce à l'acquisition de ces biens.

### 2- VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution

- ❖ Subventions aux associations : 2 critères (nombre d'adhérents : 75 euros pour 10 à 19 adhérents ; 150 pour 20 à 29 ; 225 pour 30 à 39, 300 euros pour plus de 39 adhérents
- ❖ + nombre de manifestations ouvertes aux habitants : 75 euros pour une manifestation ouverte au public ;

150 euros pour 2 manifestations ; 300 euros pour 3 manifestations).

M. MASSACRIER rappelle que suite à la période sanitaire certaines associations n'avaient pu faire leur demande de subventions ; suite à un rappel, une seule a fait sa demande.

Association	Somme allouée pour le critère du nombre d'adhérents	Somme allouée pour le critère des manifestations	TOTAL en euros	Vote du conseil / votants
Boule des tilleuls	150	0	150	13/13

Vu la demande de subvention déposée en mairie par les diverses associations de la commune et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions proposées ci-dessus. Approuvé à 13 voix sur 13.

### **3- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE PROVOQUER UNE AG DU COMITE DES FETES**

M LE MAIRE indique que le vote de la délibération n°3 est annulé, en effet le conseil municipal n'est pas membre de droit du bureau du comité des fêtes et ne peut demander une assemblée générale extraordinaire. Aussi il est souhaité qu'un élu fasse parti du bureau qui sera reconstitué. Aucune subvention ne sera versée jusqu'à constitution du nouveau bureau.

### **4- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNATURE DE PRET**

M. le Maire donne la parole à M MASSACRIER adjoint aux finances.

M MASSACRIER rappelle qu'une dépense de 1233000.09€ est prévue au budget primitif 2021 pour la rénovation centre bourg à l'opération 430. Aussi en tenant en compte des promesses de subventions à la hauteur de 425000 € de l'Etat et du Département et d'une subvention de la Région dont le montant est inconnu pour le moment. Il est donc prévu un emprunt à la hauteur de 600 000 €. Suite à un tour d'horizon des offres de différentes banques présentées par M MASSACRIER, il est demandé au conseil de délibérer sur l'une d'entre elles. Voici les trois offres de prêt sur 15 ans ou 14 ans :

**OFFRE CREDIT AGRICOLE : 600000 sur 15 ans taux fixe 0.86 %**

**OFFRE LA POSTE BANQUE : 600000 sur 15 ans taux fixe 0.63 %**

**OFFRE CREDIT MUTUEL : 600000 sur 14 ans taux fixe 0.60 %**

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur une offre de prêt.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, choisit l'offre du crédit Mutuel à et autorise le maire à financer la phase 1 du projet de revalorisation centre bourg par le prêt du crédit mutuel et autorise le maire à signer cette offre de prêt 12 voix sur 13 voix.

### **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :**

#### **INFOS DIVERSES :**

- **Bilan de l'accidentalité routière dans la Loire en 2020 : information**

Au niveau national, les accidents corporels continuent à diminuer. Dans la Loire, on se positionne un petit peu mieux que les chiffres nationaux : 23 personnes tuées.

600 morts par an en 2016 à 319 et 2020 dans la Loire.

Causes : alcool, vitesse, stupéfiants.

Périodes critiques : en juillet, août septembre.

Souvent entre 17h et 20h

Essentiellement les 25 / 44 ans.

- **Gratuité de l'occupation de la salle des fêtes pour le départ d'Odile Pommier proposé par le maire**  
Mme Pommier a réservé la salle pour son départ le 11 décembre. La majorité des membres du conseil est en accord avec cette proposition.
- **Vente de la maison Lombardin :**  
Cette maison sera probablement mise à la vente car les locataires partent. Après échange, cette maison pourrait être intéressante pour le futur projet et cela peut être une opportunité pour maintenir des locations en centre bourg. Une réflexion plus approfondie doit être conduite en fonction du prix proposé.
- **Présentation du PAEN (Plan d'Aménagement des Espaces Agricoles et Naturels) par David BUISSON, conseiller délégué, en début de séance.**

David Buisson est Maire de St Georges en Couzan en charge de l'agriculture dans notre agglomération. Cette intervention est faite sur l'ensemble des 13 communes.

PAEN = dispositif mis en place par l'état, piloté par les départements et les agglomérations. Il a pour but de protéger des surfaces agricoles là où l'urbanisation risque de prendre le dessus.

Les viticulteurs des côtes du Forez se sentent en danger et ont demandé la mise en place de ce dispositif. 13 communes sont concernées, celles qui ont l'appellation « côte du Forez », mais cela concernera toute l'agriculture. L'ancien conseil avait émis un avis favorable pour la mise en place du dispositif.

C'est un document d'urbanisme, avec une carte propre à chaque commune. Les parcelles qui sont dans le périmètre sont concernées. C'est la commune qui décidera des parcelles à mettre dans le périmètre, sans objectif de surface. Une chargée de mission à Loire Forez agglomération va rencontrer tous les exploitants viticulteurs et agriculteurs. Cet audit est au minimum d'une année.. Ils pourront évoquer les parcelles qui pourraient permettre à leurs exploitations de se développer à proximité de leurs propriétés afin d'obtenir ce classement spécifique.. Ensuite, les élus auront un rôle majeur et devront d'étudier les doléances. Ils devront raisonner parcelle par parcelle en tenant en compte plusieurs paramètres (construction, PLUI, choix des élus, projets en cours et futurs sur une période longue..) Ensuite, on verra par commune quels sont les souhaits et la mairie devra choisir parcelle par parcelle, celles qui entrent dans le périmètre. Il faudra se poser la question sur le long terme : 20 à 50 ans, voire à vie (c'est nécessaire pour une culture comme la vigne).

L'expérience a eu lieu dans le Roannais.

Une fois acté le périmètre par commune, il y aura une enquête publique (département de la Loire), puis il y aura une carte avec les parcelles protégées dans le PAEN : il n'y aura plus alors possibilité de faire autre chose que de l'agriculture sur ces parcelles.

Le processus durera environ 3 ans.

- **Dates à retenir :**  
**Mardi 8 Novembre** à 18h15 Conseil d'école le, à la mairie.  
**Mardi 8 Novembre** : schéma directeur cyclable à 17h à St Thomas.  
**Mercredi 10 novembre** à 9h, réunion avec architectes et économistes + rencontre avec MME Pommier et future gérante.  
**Jeudi 11 Novembre, le matin à 8h30**, soupe au chou.  
**Jeudi 11 novembre, 10h**, commémoration.  
**Vendredi 12 novembre à 20h** : réunion avec les associations.  
**Jeudi 18 novembre à 18h**, AG ADMR, à Lézigneux, extension de la mairie.  
**Jeudi 18 et Vendredi 19 Novembre**, entretiens avec le personnel communal  
**Lundi 22 novembre** : réunion de secteur de Loire Forez agglomération sur les déchets, 19h à 20h 30 à Verrières.  
Inauguration de la station d'épuration à St Etienne le Molard.  
**19, 20 et 21 Novembre**, Téléthon  
**Vendredi 3 décembre** à 9 h préparation des colis de Noël, à la salle des fêtes.  
**Dimanche 5 Décembre**, marché du terroir.

TOUR DE TABLE :

- **Finances** : Mécénat, visite de la carrière constructive.
- **Energie** : prochaine réunion le 13 Novembre de 9h à 13h.
- **Voirie** : prochaine commission à définir, visite nocturne prévue le **15 Novembre**, mur terminé à la Roche.
- **Eclairage** : éclairage cloché à reporter.
- **Communication** : réunion CAPT le **19 Novembre à 19h**. Distribution des Flyers Maisons décorées, Noël au village, atelier carte ; une élue constate que trop de papier est utilisé pour cette distribution et que le résultat escompté n'est pas là. Des échanges ont lieu à ce sujet.
- **CMJ** : 15 jeunes pour la rencontre 1 lycéen, 1 collégien contents de cet évènement.
- **CCAS** : repas programmé le **13 Mars 2022**. Atelier décoration 12 personnes. Prochaine rencontre le **4 Novembre**.
- **Randonnées** : le schéma de randonnées suit son cours, des conventions sont prévues pour traverser les chemins privés ; un premier balisage aura lieu au printemps. Deux panneaux sont prévus pour un tarif de 1000€ chacun.
- **Séminaire** : L'un portait sur la jeunesse dans des centres bourgs de type rural. « **Le Pays de Gâtines** » Comment les jeunes ruraux pensent-ils leur avenir ? Souvent leurs études sont plus courtes, ils partent souvent dans des filières professionnelles après la 3<sup>ème</sup>.  
Un des constats est : sur les 18 / 30 ans, 24% des jeunes sur ce territoire ne sont ni en emploi, ni en chômage. La politique jeunesse n'est pas une priorité pour les publics ruraux.  
Ils ont donc lancé une **politique jeunesse** autour de la mobilité, du logement, l'embauche d'animateurs issus de l'éducation populaire, création d'un dispositif « **argent de poche** » : les communes peuvent embaucher des jeunes sur des travaux communaux pour des petits boulots (jardinage, peinture...) 3h maxi par jour avec une pause de 30 minutes, à 15 euros / heure, financés à 30% par la CAF, uniquement en période de vacances scolaires.  
**Achat de Tiny houses** pour un loyer de 50 à 200 euros mensuels, afin de les placer là où les jeunes en ont besoin.  
**Création** de tiers lieux pour les jeunes.  
**Question** : Et nous, dans le centre bourg, a-t-on suffisamment pris les jeunes en compte ?

CLOTURE DE LA SEANCE à 23 h 19

**Prochain conseil municipal**  
**Le mardi 7 Décembre 2021 à 20h**  
**A la salle du conseil**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie  
À partir du 10 /11/2021.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*

